



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Défense

Question écrite n° 30847

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conditions de fabrication des tenues de l'armée française. A l'heure où l'ensemble du secteur textile est secoué par une crise d'une ampleur inédite, il est stupéfiant d'apprendre que ces tenues sont fabriquées à partir de fil provenant d'entreprises égyptiennes. Cette information pose un double problème. D'une part, elle soulève l'incompréhension des industriels français dont le sentiment d'abandon par les pouvoirs publics risque d'être décuplé. D'autre part, le recours à des produits étrangers entraîne une interrogation légitime sur l'emploi des contributions des Français, les contribuables étant en droit de demander que le marché de la fabrication des tenues militaires soit prioritairement confié à des entreprises françaises. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet et si l'information mentionnée est confirmée de modifier les conditions d'attribution de ce marché en faveur des entreprises françaises.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30847

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3413

Question retirée le : 27 novembre 2000 (Retrait à l'initiative de l'auteur)